

## N°07/2024-Débat d'orientation budgétaire Exercice 2024

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 21 Février 2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le vingt et un février à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Philippe Fourcroy suite de convocation du 15/02/2024.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson et Monsieur Philippe Fourcroy**, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne et Monsieur Franck Parmentier**, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier**, délégués représentants la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur François Coquart**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magniez et Monsieur Dominique Dufossé**, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric Kraemer et Monsieur Claude PATTE**, délégués représentants la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Steve Pringarbe donnant pouvoir à Monsieur Philippe Lejosne ; Monsieur Damien Bricout donnant pouvoir à Monsieur François Coquart.

Absents excusés : Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur David Caux et Monsieur Dominique Bigand, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Yves Gille et Monsieur Steve Pringarbe, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Damien Bricout, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Christophe Cousin, délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; Monsieur Michel Destombe, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Christophe Lagnier, délégué représentant la Communauté de Communes Sud-Artois.

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

- Titulaires : 17
- Suppléants : 0

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 17**

- Titulaires : 17
- Suppléants :

Le Conseil syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107-II-40 et 50 ;

Vu l'article 4-VIII de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;

L'article 2312-1 du CGCT dispose que les collectivités de plus de 3500 habitants doivent obligatoirement organiser un débat dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif ;

L'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L.2312-1, L. 3312-1, L.5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat ;

Pour permettre de débattre des orientations stratégiques et budgétaires 2024, le Conseil syndical est invité à prendre connaissance du rapport ci-joint établi à cet effet ;

Ce rapport concerne les orientations stratégiques et budgétaires du Syndicat Mixte Canche et Authie ;

En conséquence la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil syndical ;

Après avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

De prendre acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur les orientations stratégiques et budgétaires du Syndicat Mixte Canche et Authie, a eu lieu, avant le vote du budget primitif 2024 au Conseil Syndical du 21 Février 2024.

**Philippe Fourcroy,**  
Président du Symcœa

  
**SymCœA**  
Engagé pour un territoire durable

## N°08/2024-Délégations de fonctions du Conseil syndical au Président

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 21 Février 2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le vingt et un février à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Philippe Fourcroy suite de convocation du 15/02/2024.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson et Monsieur Philippe Fourcroy**, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne et Monsieur Franck Parmentier**, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier**, délégués représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur François Coquart**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magniez et Monsieur Dominique Dufossé**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric Kraemer et Monsieur Claude PATTE**, délégués représentant la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Steve Pringarbe donnant pouvoir à Monsieur Philippe Lejosne ; Monsieur Damien Bricout donnant pouvoir à Monsieur François Coquart.

Absents excusés : Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur David Caux et Monsieur Dominique Bigand, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Yves Gille et Monsieur Steve Pringarbe, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Damien Bricout, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Christophe Cousin, délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; Monsieur Michel Destombe, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Christophe Lagnier, délégué représentant la Communauté de Communes Sud-Artois.

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

- Titulaires : 17
- Suppléants : 0

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 17**

- Titulaires : 17
- Suppléants :

- Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article L.5211-9 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et ses articles 126,127 ;

Monsieur Le Président, expose qu'afin de faciliter le fonctionnement courant du syndicat Mixte Canche et Authie, le Conseil syndical peut décider de déléguer une partie de ses attributions, à son choix, au président à titre personnel.

L'article L5211-10 du CGCT contient une liste d'attributions appartenant à l'organe délibérant qu'il est strictement interdit de déléguer :

- 1) Vote du budget ;
- 2) Approbation du compte administratif ;
- 3) Dispositions à caractères budgétaires prises par un syndicat à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- 4) décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat mixte ;
- 5) adhésion de l'établissement public ;
- 6) Délégation de service public ;

L'article L.5211-9 du CGCT permet au Président de subdéléguer aux vice-présidents les délégations d'attribution qui lui ont été données, sauf si l'organe délibérant s'y oppose expressément dans sa délibération portant délégation.

Il est rappelé que, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation, lors de chaque réunion de l'organe délibérant.

Les décisions prises dans le cadre des pouvoirs qui sont ainsi délégués au Président feront l'objet de toutes les mesures de publicités, notification et transmissions légales et réglementaires.

Le Président du Syndicat Mixte Canche et Authie propose au conseil syndical de lui déléguer les attributions suivantes :

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

- Passer les contrats d'assurance ;
- Accepter ou refuser les indemnités de remboursement d'assurance consécutifs à des sinistres et régler les conséquences dommageables des sinistres ainsi que les franchises à la charge du Syndicat mixte ;

#### **DELEGATIONS TRANSVERSALES**

- Approuver et signer les conventions, contrats et autres documents dans lesquelles le syndicat mixte est partenaire ou pour organiser l'intervention des services du syndicat ;
- Signer les conventions de prêt de matériel ;
- Solliciter toute aide financière auprès de l'Etat, d'autres collectivités, d'organismes publics ou privés dans le cadre de l'attribution de subventions et tous les documents correspondants ;

## RESSOURCES HUMAINES

- Etablir les mandats spéciaux en vue de l'indemnisation des frais engagés au bénéfice de la collectivité selon les modalités définies par le bureau ;
- Engager, par recrutement direct en tant que de besoin, des agents non titulaires à titre occasionnel des titulaires pour répondre aux nécessités de service dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, pour son renouvellement éventuel dans les limites fixés à l'article 3/2ème alinéa de la loi du

26 janvier 1984 précitée si des besoins du service le justifient et de charger le Président de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions et leurs profils.

## FINANCES

- Procéder aux réductions ou annulations de créances, de mandats, et aux admissions en non-valeurs et au remboursement de sommes recouvrées à tort par facturation des services publics ;
- Procéder au remboursement des frais indûment engagés par des tiers et/ou relevant de la responsabilité de la collectivité ;
- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget et de passer les actes nécessaires ;
- Procéder au remboursement de l'emprunt ;
- Contractualiser la ligne de trésorerie d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000€ ;

## MARCHES PUBLICS

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics (marchés et accords-cadres) passés sans publicité ni mise en concurrence en application des articles R2122-1 et suivants du code de la commande publique, ainsi que toute décision concernant les avenants, dans la limite des crédits inscrits aux budgets de la collectivité et quel que soit leur montant
- Signer les marchés publics validés par la Commission d'Appel d'Offre ;

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Signer les conventions de délégation de Maitrise d'ouvrage ;
- Signer les conventions de travaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, accepte à l'unanimité de déléguer les attributions énumérées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

**Philippe FOURCROY**  
Président du Symcqa

## Ressources Humaines

### N°09/2024- Création de contrat à durée déterminée (Article L.332-8 2°)

Création d'un emploi permanent

Chargé(e) de mission agro-écologie

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie  
Réunion du 21 Février 2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le vingt et un février à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Philippe Fourcroy suite de convocation du 15/02/2024.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson et Monsieur Philippe Fourcroy**, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne et Monsieur Franck Parmentier**, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier**, délégués représentants la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur François Coquart**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magniez et Monsieur Dominique Dufossé**, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric Kraemer et Monsieur Claude PATTE**, délégués représentants la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Steve Pringarbe donnant pouvoir à Monsieur Philippe Lejosne ; Monsieur Damien Bricout donnant pouvoir à Monsieur François Coquart.

Absents excusés : Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur David Caux et Monsieur Dominique Bigand, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Yves Gille et Monsieur Steve Pringarbe, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Damien Bricout, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Christophe Cousin, délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; Monsieur Michel Destombe, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Christophe Lagnier, délégué représentant la Communauté de Communes Sud-Artois.

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

- Titulaires : 17
- Suppléants : 0

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 17**

- Titulaires : 17
- Suppléants :

Monsieur le Président expose :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes :

**La création d'un emploi d'animateur auprès du monde agricole pour favoriser les nouvelles pratiques agro-écologiques, à temps complet.**

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire au grade des techniciens ou ingénieur

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et sa rémunération seront calculés, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B ou de catégorie A, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, accepte la proposition du Président et le charge de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

**Philippe FOURCROY**

Président du Symc<sup>2</sup>OA

**SymC<sup>2</sup>OA**  
Engagé pour un territoire durable

**Ressources Humaines**  
**N° 10/2024 - Création de contrat à durée déterminée (Article L.332-8 2°)**

Création d'un emploi permanent  
Technicien(ne) Milieux aquatiques-Responsable gestion des embâcles

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 21 Février 2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le vingt et un février à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Philippe Fourcroy suite de convocation du 15/02/2024.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson et Monsieur Philippe Fourcroy**, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne et Monsieur Franck Parmentier**, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier**, délégués représentants la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur François Coquart**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magniez et Monsieur Dominique Dufossé**, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric Kraemer et Monsieur Claude PATTE**, délégués représentants la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Steve Pringarbe donnant pouvoir à Monsieur Philippe Lejosne ; Monsieur Damien Bricout donnant pouvoir à Monsieur François Coquart.

Absents excusés : Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur David Caux et Monsieur Dominique Bigand, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Yves Gille et Monsieur Steve Pringarbe, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Damien Bricout, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Christophe Cousin, délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; Monsieur Michel Destombe, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Christophe Lagnier, délégué représentant la Communauté de Communes Sud-Artois.

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

- Titulaires : 17
- Suppléants : 0

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 17**

- Titulaires : 17
- Suppléants :



Le conseil syndical ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 332-8 2° ;  
Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

- La création d'un emploi de technicien(ne) Milieux aquatiques – Responsable de la gestion des embâcles à temps complet relevant de la catégorie B ou C pour exercer les missions ou fonctions suivantes :
  - Définition des interventions et préparation de la mise en œuvre dans le cadre des plans de gestion : contacts riverains, propriétaires, élus, usagers...
  - Organisation et mise en œuvre des chantiers de retrait des embâcles en lien avec l'encadrant des équipes rivières, du référent de l'équipe embâcle, et gestion des prestataires si nécessaires (établissement devis, suivi facture, organisation des chantiers) ;
  - Elaboration et gestion des plannings des interventions en lien avec les encadrants Milieux Aquatiques et Hydraulique Douce ;
  - Participation aux réunions techniques selon avis de la responsable hiérarchique.

Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les emplois pourront être pourvu par des agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique : L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

En effet, cet agent contractuel sera recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans.

La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C ou B par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Autorise le Président à signer les documents relatifs à ces recrutements.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

**Philippe Fourcroy**  
Président du Symcqa

  
**SymCQA**  
Engagé pour un territoire durable

**Ressources Humaines**  
**N°11/2024-Création de contrat à durée déterminée (Article L.332-8 2°)**  
Création d'un emploi permanent  
Chargé(e) de communication

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 21 Février 2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le vingt et un février à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Philippe Fourcroy suite de convocation du 15/02/2024.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson et Monsieur Philippe Fourcroy**, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne et Monsieur Franck Parmentier**, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier**, délégués représentants la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur François Coquart**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magniez et Monsieur Dominique Dufossé**, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric Kraemer et Monsieur Claude PATTE**, délégués représentants la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Steve Pringarbe donnant pouvoir à Monsieur Philippe Lejosne ; Monsieur Damien Bricout donnant pouvoir à Monsieur François Coquart.

Absents excusés : Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur David Caux et Monsieur Dominique Bigand, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Yves Gille et Monsieur Steve Pringarbe, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Damien Bricout, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Christophe Cousin, délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; Monsieur Michel Destombe, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Christophe Lagnier, délégué représentant la Communauté de Communes Sud-Artois.

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

- Titulaires : 17
- Suppléants : 0

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 17**

- Titulaires : 17
- Suppléants :

Le conseil syndical ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la  
Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 332-8 2° ;

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

La création d'un emploi de chargé de communication à temps complet relevant de la catégorie  
B ou A de la filière administrative pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Elaboration de la stratégie de communication, conception et mise en œuvre des actions définies et validées par les élus et les responsables du Symcœa ;
- Conduite des actions de relations publiques avec les acteurs du territoire ; Participation et représentation de la structure aux divers événements ;
- Pilotage et conception des supports de communication (fabrication pouvant être déléguée) ;
- Gestion du site internet et des réseaux sociaux ; développement de nouveaux outils de communication ;
- Rédaction et diffusion des communiqués de presse ou de dossiers, organisation de points presse ;
- Animation d'un réseau de communicants (presse, radio,) et mise en place de partenariats ;
- Couverture et veille permanente de l'actualité locale (revue de presse...) ;
- Accompagnement des techniciens dans le cadre de la concertation des projets ;
- Animation de la communication interne dans un format transversal entre les missions ;
- Conception et animation d'ateliers de concertation ou tout support dans le cadre de l'information et la sensibilisation du grand public (public scolaire ; collègue ; familial, ...).

Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les emplois pourront être pourvu par des agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique : L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

En effet, cet agent contractuel sera recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans.

La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B ou A par référence à la grille indiciaire de la filière administrative.

Autorise le Président à signer les documents relatifs à ces recrutements.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

**Philippe Fourcroy,**  
Président du Symcœa

## Ressources Humaines

### N° 12/2024-Création de contrat à durée déterminée (Article L.332-8 2°)

Technicien(ne) Zones humides

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 21 Février 2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le vingt et un février à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Philippe Fourcroy suite de convocation du 15/02/2024.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson et Monsieur Philippe Fourcroy**, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne et Monsieur Franck Parmentier**, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier**, délégués représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur François Coquart**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magniez et Monsieur Dominique Dufossé**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric Kraemer et Monsieur Claude PATTE**, délégués représentant la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Steve Pringarbe donnant pouvoir à Monsieur Philippe Lejosne ; Monsieur Damien Bricout donnant pouvoir à Monsieur François Coquart.

Absents excusés : Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur David Caux et Monsieur Dominique Bigand, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Yves Gille et Monsieur Steve Pringarbe, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Damien Bricout, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Christophe Cousin, délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; Monsieur Michel Destombe, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Christophe Lagnier, délégué représentant la Communauté de Communes Sud-Artois.

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

- Titulaires : 17
- Suppléants : 0

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 17**

- Titulaires : 17
- Suppléants :

Le Conseil syndical ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 332-8 2° ;  
Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

La création d'un emploi de technicien(ne) Zones humides à temps complet relevant de la catégorie B pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Expertise technique et animation du réseau partenarial pour la préservation et la restauration des zones humides
- Définition des projets avec les acteurs et appui vers la réalisation
- Suivi de la mise en œuvre et de la gestion des sites
- Promotion des résultats et des réalisations.

Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les emplois pourront être pourvu par des agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique : L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

En effet, cet agent contractuel sera recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans.

La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement des techniciens.

Autorise le Président à signer les documents relatifs à ce recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

**Philippe Fourcroy**  
Président du Sycmœa

**SymCœA**  
Engagé pour un territoire durable

## Ressources Humaines

### N°13/2024-Recrutement Parcours Emploi Compétences Contrat d'accompagnement dans l'emploi

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 21 Février 2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le vingt et un février à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Philippe Fourcroy suite de convocation du 15/02/2024.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson et Monsieur Philippe Fourcroy**, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne et Monsieur Franck Parmentier**, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier**, délégués représentants la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur François Coquart**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magniez et Monsieur Dominique Dufossé**, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric Kraemer et Monsieur Claude PATTE**, délégués représentants la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Steve Pringarbe donnant pouvoir à Monsieur Philippe Lejosne ; Monsieur Damien Bricout donnant pouvoir à Monsieur François Coquart.

Absents excusés : Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur David Caux et Monsieur Dominique Bigand, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Yves Gille et Monsieur Steve Pringarbe, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Damien Bricout, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Christophe Cousin, délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; Monsieur Michel Destombe, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Christophe Lagnier, délégué représentant la Communauté de Communes Sud-Artois.

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

- Titulaires : 17
- Suppléants : 0

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 17**

- Titulaires : 17
- Suppléants :

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, le Président propose de créer des emplois dans les conditions ci-après, à compter du 26 Février 2024.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements, lié aux Communes reconnues catastrophes naturelles lors des évènements climatiques exceptionnels.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

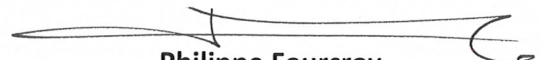
L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (France Travail, Cap emploi, Mission locale).

Le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- **Décide** de créer 2 postes de cantonniers de rivière à compter du 4 Mars 2024 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » liés aux évènements climatiques (inondations).
- **Précise** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 6 mois.
- **Précise** que la durée du travail est fixée à 39 heures par semaine.
- **Indique** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **Autorise** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.
- **Autorise** le Président à signer les conventions et contrats.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.



**Philippe Fourcroy**  
Président du Symcqa

## Finances

### N°14/2024-Versement des participations annuelles des EPCI membres (Renouvellement)

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 21 Février 2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le vingt et un février à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Philippe Fourcroy suite de convocation du 15/02/2024.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson et Monsieur Philippe Fourcroy**, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne et Monsieur Franck Parmentier**, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier**, délégués représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur François Coquart**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magniez et Monsieur Dominique Dufossé**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric Kraemer et Monsieur Claude PATTE**, délégués représentant la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Steve Pringarbe donnant pouvoir à Monsieur Philippe Lejosne ; Monsieur Damien Bricout donnant pouvoir à Monsieur François Coquart.

Absents excusés : Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur David Caux et Monsieur Dominique Bigand, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Yves Gille et Monsieur Steve Pringarbe, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Damien Bricout, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Christophe Cousin, délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; Monsieur Michel Destombe, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Christophe Lagnier, délégué représentant la Communauté de Communes Sud-Artois.

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

- Titulaires : 17
- Suppléants : 0

**Nombre de délégués présents représentant le quorum : 17**

- Titulaires : 17
- Suppléants :



Monsieur le Président informe l'Assemblée que la délibération relative au versement de la participation financière annuelle des EPCI membres en date du 1<sup>er</sup> mars 2021 arrive à échéance.

A ce titre il y a lieu de renouveler pour une durée de 3 ans la délibération correspondant à 50% au mois de janvier basé sur l'année N-1 et le solde en milieu d'année sur la base de l'année N.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, accepte à l'unanimité le renouvellement de cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

**Philippe Fourcroy**  
Président du Symcéa

  
**SymC<sup>2</sup>OA**  
Engagé pour un territoire durable